

1. En *a)* 1984, *b)* 1985, *c)* 1986, *d)* 1987 à ce jour, la cérémonie de remise des prix d'excellence en affaires, parrainée par le ministère de l'Expansion industrielle et régionale, a-t-elle eu lieu et, dans l'affirmative, quand et où?

2. Au cours des mêmes années, *a)* le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il publié des demandes de propositions pour l'organisation et l'enregistrement magnétoscopique de la cérémonie de remise des prix et, dans l'affirmative, (i) quand (ii) combien d'entreprises ont présenté des propositions, *b)* le ministère a-t-il adjugé le contrat et, dans l'affirmative, (i) quand (ii) quand l'adjudicataire a-t-il été informé (iii) quelle était la valeur du contrat?

3. En *a)* 1985, *b)* 1986, *c)* 1987 à ce jour, le ministère a-t-il adjugé des contrats de productions audiovisuelles à la *Steve Shaw Productions* de Toronto et, dans l'affirmative, combien?

**M. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** Les ministères de l'Expansion industrielle régionale et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. La remise des Prix Canada pour l'excellence en affaires a eu lieu dans les villes et aux dates respectives suivantes:

1984	Toronto	le 25 mai
1985	Montréal	le 5 novembre
1986	Vancouver	le 9 octobre
1987	Halifax	le 22 septembre

2. Approvisionnements et Services a accordé quatre contrats pour des productions audiovisuelles pour «Les prix d'excellence en affaires» au cours des quatre dernières années:

1984 *a)* La demande de proposition a été envoyée le 26 avril à cinq compagnies—trois ont répondu. *b)* Le contrat de 20 000 \$ a été signé le 14 juin; la firme gagnante a été avisée le 25 mai de sa sélection.

1985 *a)* Le contrat a été accordé sans demande de proposition, vu la date tardive de l'organisation de l'événement. Une compagnie a donc été choisie en suivant les normes établies lorsqu'il y a fournisseur unique. *b)* Un contrat d'une valeur de 36 739 \$ a été signé le 16 octobre. Un amendement au montant de 6 000 \$ pour travaux additionnels a été signé le 17 février 1986.

1986 *a)* La demande de proposition a été envoyée le 23 juin à huit compagnies; trois ont répondu. *b)* Le contrat au montant de 44 895 \$ a été signé le 12 août. La firme sélectionnée a été avisée le 16 juillet. Le contrat a été amendé pour un montant additionnel de 1 000 \$ le 12 décembre.

1987 *a)* La demande de proposition a été envoyée le 25 juin à cinq compagnies; les cinq ont répondu. *b)* Le contrat au montant de 69 660 \$ a été signé le 18 août. Le gagnant a été avisé le 13 juillet.

Les quatre contrats ne représentaient pas des services identiques. La présentation audiovisuelle a évolué au cours des quatre années, passant d'un diaporama transféré sur vidéo à une présentation multi-image complexe où diapositives, enregistrements vidéo, maître de cérémonie, mise en scène et musique originale font et sont devenus, en quelque sorte, partie intégrante de la soirée de remise des prix d'excellence.

3. Au cours des années financières (1985-1986) (1986-1987) et l'année financière en cours, cinq contrats ont été accordés à *Steve Shaw Productions*, chacun sur une base compétitive.

### Questions au Feuilleton

#### LES FORAGES PÉTROLIERS AU LARGE DE LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE

##### Question n° 199—M. Howie:

1. Du 1<sup>er</sup> janvier 1986 à ce jour, combien de forages pétroliers a-t-on fait au large de la côte de l'Atlantique?

2. Combien de ces forages ont permis de découvrir une nappe de pétrole assez importante pour que la production de pétrole y devienne financièrement faisable?

3. Quel est le rendement prévu de ces réserves de pétrole, en barils?

**L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1. Du 1<sup>er</sup> janvier 1986 au 29 septembre 1987, on a creusé en tout 24 puits au large de la côte de l'Atlantique. Quinze puits sont des puits d'exploration du gaz et du pétrole et les neuf autres des puits de délimitation des gisements.

2. & 3. Selon le paragraphe 7 de l'article 101 de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, il doit s'écouler deux ans entre la date d'abandon du forage et la date de communication des renseignements concernant un puits d'exploration. En outre, ces renseignements ne doivent pas inclure une estimation des réserves pétrolières d'un gisement particulier, car elle donnerait lieu à une interprétation des données qui pourrait porter préjudice aux exploitants.

#### LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE UN PARC DE STATIONNEMENT INTÉRIEUR SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

##### Question n° 201—M. Scott (Victoria—Haliburton):

Depuis 1970, le gouvernement a-t-il étudié la faisabilité d'un parc de stationnement intérieur à l'intention des visiteurs sur la Colline parlementaire, et *a)* dans la négative, pour quelle raison, *b)* dans l'affirmative, qu'en est-il résulté et pourquoi n'y a-t-il toujours pas de stationnement à l'intention des visiteurs sur la Colline?

**L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics):** En ce qui concerne Travaux publics Canada:

En mars 1982, Travaux publics Canada et la Commission de la Capitale nationale ont complété une étude ayant pour objet le stationnement et la circulation routière au centre-ville d'Ottawa et à la cité parlementaire. L'expert-conseil choisi pour cette étude était M. M. Dillon Ltd. (Voir rapport n° 7—CCN/TPC). Le but de cette étude était d'identifier les trajets et le volume de circulation afin de planifier le développement de la cité parlementaire. Étant donné qu'il s'agissait d'abord d'une étude de planification, on n'a fait aucune proposition eu égard à une aire de stationnement pour les visiteurs.

TPC et la CCN font actuellement une étude de développement à long terme afin de formuler une méthode intégrée pour l'emplacement possible de nouveaux immeubles, la circulation piétonnière, la circulation et les structures de stationnement, en harmonie avec la vocation patrimoniale et le caractère de la cité parlementaire.

L'administration globale du stationnement relève des présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

[Traduction]

**M. Lewis:** Je demande, monsieur le Président, que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.